

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018

ID : 031-213105612-20180316-D2018\_24-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 25
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 7

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. FREDERIC BAMIÈRE, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

**Etait absente excusée** : MME ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2018/24

**Objet : Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien territorial**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la modification du tableau des effectifs :

- Pour permettre la création d'un poste de Technicien catégorie B à temps complet.

Et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité, moins 4 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN)

D'adopter la modification du tableau des effectifs :

- Pour permettre la création d'un poste de Technicien catégorie B à temps complet.

Et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour copie conforme,

- Transmis le 16 MARS 2018  
- Affiché le 16 MARS 2018

Le Maire,  
Marc PÉRE  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ  
(H.G.)